

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11177**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Protection de l'environnement spécialité Gestion de l'eau en milieu rural

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Caen Normandie	Présidente de l'Université de Caen Basse-Normandie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

117g Géologie de l'environnement ; Météorologie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette formation a pour objectifs de former de futurs professionnels praticiens au monde de l'eau, en milieu rural. Elle est articulée sur les différents aspects de l'exploitation de cette ressource, de son utilisation, de sa protection et du traitement des eaux usées.

Cette formation correspond à l'émergence de nouveaux métiers et de qualifications qui exigent des connaissances pratiques pluridisciplinaires.

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités suivantes :

- Étude de projets de filières d'assainissement collectif ou non collectif
- Étude de projets de recherche et de production d'eau potable
- Surveillance et entretien des réseaux d'assainissement collectif
- Surveillance des dispositifs d'assainissement non collectif
- Étude de projets de gestion des effluents agricoles
- Surveillance et entretien des cours d'eau
- Étude de projets d'aménagement du territoire
- Animation de projets d'aménagement du territoire

Le diplôme de licence professionnelle vise aux compétences suivantes :

- acquérir un esprit d'initiative et d'autonomie pour prendre des responsabilités dans les secteurs de la recherche et de la gestion de ressources en eau en milieu rural, maîtrise des pollutions, de la gestion des effluents et des zones d'épandages ;
- savoir communiquer, échanger et convaincre notamment dans l'application des politiques respectueuses de l'environnement ;
- savoir mettre en œuvre et finaliser des projets complexes élaborés par les bureaux d'études ou services compétents des organismes employeurs ;
- permettre par la voie de la formation continue de répondre aux besoins des entreprises en matière d'adaptation des personnels aux nouvelles normes environnementales.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les professionnels travaillent dans les bureaux d'études en environnement, les compagnies fermières en eau, les collectivités territoriales, les syndicats de production en eau potable, les services d'assainissement non collectif, les coopératives agricoles.

- Responsable d'exploitation eau potable et assainissement ;
- Contrôleur de dispositif d'assainissement autonome ;
- Chargé d'études en environnement ;
- Conseiller technique en gestion des milieux aquatiques ;
- Contrôleur de dispositif d'assainissement collectif ;
- Conseiller en gestion des effluents agricoles.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2301 : Distribution et assainissement d'eau

K1802 : Développement local

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La licence professionnelle s'inscrit dans le parcours L/M/D de l'université de Caen Basse-Normandie. La Licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement.

Il y a 4 unités d'enseignement obligatoires (UE 1 à UE 4) ont un coefficient 3 ; le projet tutoré (UE 5) a un coefficient 3 et le mémoire de fin de stage (UE 6), un coefficient 9. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement d'une part, et les unités d'enseignement d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Il y a trois sessions : décembre (UE 1 et 2) ; avril (UE 3 et 4) et septembre pour la soutenance orale du mémoire de fin de stage (coefficient 3) et après la remise d'un mémoire écrit de fin de stage.

Les crédits E.C.T.S. correspondant à chaque unité sont présentés dans le tableau d'organisation suivant :

- UE 1 Formation générale (crédits ECTS : 8)
- UE 2 : Sciences de la Terre (crédits ECTS : 8)
- UE 3 : Gestion de la ressource en eau (crédits ECTS : 8)
- UE 4 : Traitement des eaux et gestion des effluents (crédits ECTS : 8)
- UE 5 : Projet tutoré (crédits ECTS : 8)
- UE 6 : Stage en entreprise (crédits ECTS : 20)

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) avec tous les enseignants de l'année de licence professionnelle
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) avec tous les enseignants de l'année de licence professionnelle
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) avec tous les enseignants de l'année de licence professionnelle
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) avec tous les enseignants de l'année de licence professionnelle
Par expérience dispositif VAE	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) avec tous les enseignants de l'année de licence professionnelle

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n° 44 du 9 décembre 1999

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 juillet 2008 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux : LP Protection de l'environnement spécialité Gestion de l'eau en milieu rural

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (publié au JO n° 98 du 26 avril 2002)

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

[www.unicaen.fr](http://www.unicaen.fr)

##### Lieu(x) de certification :

Université de Caen Basse-Normandie  
 Espalanade de la Paix  
 CS 14032  
 14032 CAEN CEDEX

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

UFR SCIENCES

boulevard Maréchal Juin

CS 14032

14032 CAEN CEDEX

**Historique de la certification :**

Arrêté du 11 juillet 2008 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux : LP Protection de l'environnement spécialité Gestion de l'eau en milieu rural

Arrêté du 29 février 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux : LP Protection de l'environnement spécialité Gestion de l'eau en milieu rural